

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/042/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 83/05 (ASA 31/030/2005 du 12 avril 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE « DISPARITION » / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

Nouveau sujet d'inquiétude : PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

NÉPAL Sailendra Maske (h), 35 ans

Londres, le 6 mai 2005

On sait maintenant que Sailendra Maske est détenu dans la caserne militaire de Shivapuri, à vingt-cinq kilomètres de Katmandou. Selon les informations recueillies, il présente une infection oculaire et souffre de douleurs dans la poitrine. Jusqu'ici, on ne lui a pas permis de consulter un médecin et Amnesty International est préoccupée par son état de santé. Sailendra Maske reste par ailleurs exposé au risque d'être torturé.

Le 26 avril, l'Armée royale népalaise a permis à Sailendra Maske de participer à une conférence de presse, lors de laquelle il aurait déclaré avoir renoncé aux liens qu'il était soupçonné d'entretenir avec le Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Le général de brigade Dipak Gurung, porte-parole de l'armée, aurait ensuite indiqué que les forces de sécurité avaient pris des dispositions pour assurer la sécurité de Sailendra Maske, à sa demande, et qu'il était depuis lors détenu dans la caserne de Shivapuri. On ignore cependant si cette requête a été formulée sous la contrainte. Son épouse a pu lui rendre visite, tout comme des membres de la Commission nationale des droits humains, qui l'auraient trouvé les yeux bandés et les menottes aux poignets.

Sailendra Maske a été arrêté par des membres des forces de sécurité en civil quelques minutes après sa sortie de la caserne de Shri Jung, dans le quartier de Singha Durbar à Katmandou, le 11 avril. Il venait de passer près de dix mois en détention illégale en raison de ses liens présumés avec le Parti communiste népalais (PCN) maoïste, et avait été libéré sur l'ordre d'officiers de la caserne.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Sailendra Maske, qui est actuellement détenu dans la caserne de Shivapuri ;
- engagez les autorités à veiller à ce que cet homme soit traité avec humanité pendant sa détention, et, notamment, à ce qu'il ne soit pas torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez-les à faire le nécessaire pour que Sailendra Maske bénéficie sans délai des soins apparemment nécessités par son infection oculaire et par ses douleurs à la poitrine ;
- demandez-leur de clarifier les motifs de la détention de cet homme et d'indiquer si des charges ont été retenues contre lui.

APPELS À :

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Lieutenant Colonel Raju Nepali
Royal Nepal Army
Human Rights Cell
Royal Nepalese Army Headquarters
Singha Durbar, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 226 292 (Si une personne décroche, dites : «*Fax, please*» et renvoyez votre fax.)

Courriers électroniques : humanrights@rna.mil.np

Formule d'appel : *Dear Lieutenant Colonel, / Mon Colonel,* (si c'est un homme qui écrit) **ou** *Colonel,* (si c'est une femme qui écrit)

Roi du Népal :

His Majesty the King Gyanendra Bir Bikram Shah Dev
C/O The Chief of Protocol Division
Protocol Division
Ministry of Foreign Affairs
Shital Niwas
Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4 416 016

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,* (Votre Majesté, dans le corps du texte)

COPIES À :

Chef du district de Katmandou :

Chief District Officer
Baman Prasad Neupane
Office of the Chief District Officer
Kathmandu District
Népal

Formule d'appel : *Dear Chief District Officer, / Monsieur le chef de district,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 JUIN 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*